



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



ÉTAMPES

UN ÉQUILIBRE RETROUVÉ, UN AVENIR ASSURÉ

Les règles de l'équilibre budgétaire

Art L.1612-4 du CGCT :

Le budget est en **équilibre réel** lorsque :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont respectivement votées en **équilibre**,
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon **sincère**,
- le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement [couvre] le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul.

L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre : Le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt.

Le Rapport d'orientation budgétaire constitue par excellence un document de **transparence** et de **vérité**. Il se veut aussi un outil de **prospective** pour l'avenir.

Un contexte international tendu

La **croissance mondiale** devrait **stagner en 2025** avec un taux de croissance du PIB à 3,2% (contre 3,1% en 2024). Ce taux reste inférieur à la moyenne constatée sur ces dernières années.

Pour la zone Euro, les prévisions approchent **+1,5% en 2025**, après avoir connu +0,7% de croissance en 2024.

Concernant **l'inflation**, le combat est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible de 2% :

- 3,43% d'inflation dans la zone OCDE,
- 2,2% dans la zone euro (selon la BCE),
- 2,05% aux Etats-Unis,
- 1,95% au Japon.



Un contexte national chahuté

L'inflation est repassée sous la barre des 2% depuis août 2024 (source INSEE), et devrait se maintenir à ce taux en 2025. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés.

La **dette publique** au 3^{ème} trimestre 2024 s'établit à 113,7% du produit intérieur brut (PIB) soit un peu plus de **3 300 Milliards d'euros**.

Le nombre de **demandeurs d'emploi** s'élève à 3 021 600 (catégorie A : sans activité). Le taux de chômage augmente de 0,2% sur ce trimestre et de 0,8% sur un an.

La **dissolution de l'Assemblée nationale**, puis la **censure du Gouvernement** de Michel Barnier, ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Fin 2024, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3.

Un contexte national chahuté

Le **projet de loi de finances** pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu **caduque**.

Une loi spéciale a donc été adoptée afin d'autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale.

Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, **les dépenses de l'Etat** ont été autorisées par décrets du Premier ministre, **en reconduction des crédits 2024**.
Après l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1er janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024.



Les **dotations 2025** seront **ensuite mises à jour** en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

Un héritage budgétaire délétère

Il aura fallu **4 années pour rétablir une situation financière saine**, après le **passage calamiteux d'une équipe municipale inconsciente** :

- 1 année pour constater
- 1 année pour comprendre
- 2 années pour redresser.

Quelques exemples de **choix malheureux** opérés par la **précédente municipalité** :

- L'acceptation d'un programme immobilier sur la rue Reverseleux sans anticiper les impacts (effectifs scolaires en hausse, réfection de la rue, ...),
- La cession des bâtiments accueillant les services techniques municipaux sans identifier de nouveaux locaux,
- Un stock de dettes important, sans épargne suffisante pour dégager une capacité de désendettement acceptable.



Une action municipale volontariste

La majorité municipale s'est toujours engagée en faveur du pouvoir d'achat des Etampois :

1 – Une stabilité des taux de fiscalité

Depuis 2020, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter ses taux de taxe foncière, malgré les difficultés financières notamment liées à la crise sanitaire (COVID-19), la crise énergétique (gaz, électricité), l'inflation galopante et des transferts de charges aux communes.

2 - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Depuis 2020, la remise à plat des dépenses a permis des économies de gestion importantes. La crédibilité et le sérieux budgétaire ont ainsi été retrouvés, sans concession sur les besoins des Etampois.

Une action municipale volontariste

3 - Une recherche de subvention accrue

Au travers de politiques négociées activement, la Ville bénéficie désormais d'une crédibilité suffisante auprès des partenaires pour obtenir des subventions (Etat, Région, Département, CAESE) et recourir aux offres des établissements financiers

4 - Un maintien du rythme d'investissement

Le niveau d'investissement a été maintenu, dans le but de diminuer les dépenses de fonctionnement (économies d'énergie, groupements de commande, ...), mais également pour offrir aux étampois des équipements publics adaptés aux ambitions de chacun, que cela soit en matière d'éducation, de sport, de sécurité, de patrimoine, de cadre de vie.

Détails en annexe n° 2

Avisé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Une santé financière retrouvée en 2024

Depuis 2024, la Ville affiche **des indicateurs financiers conformes aux seuils** de bonne gestion fixés par l'Etat *, aussi bien sur le budget primitif voté en mars 2024, que sur le pré-compte administratif 2024, permettant ainsi de retrouver la confiance des établissements bancaires.

	Indicateurs financiers					
	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023	En 2024 (prévisionnel)	En 2024 (réel)
Épargne brute (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Recettes des cessions)	5,53%	3,25%	6,45%	3,63%	9,73%	13,66%
Épargne nette (Épargne brute - Remboursement annuel du capital)	- 1 394 519,62 €	- 4 565 969,49 €	- 1 187 665,51 €	- 2 103 394,28 €	280 034,44 €	2 194 060,40 €
Stock de dette au 31/12/N	48 132 590,53 €	45 561 575,12 €	48 928 001,78 €	45 900 932,62 €	44 641 822,62 €	42 363 016,33 €
Capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute)	24,13	32,95	20,52	30,79	11,69	7,39

* Pour une bonne gestion

Épargne brute : entre 8 et 15 % des recettes réelles de fonctionnement

Épargne nette : nulle voire positive

Capacité de désendettement : inférieur à 10 ans = très bon / entre 10 et 12 ans = correcte / > 12 ans = dégradée

Une santé financière retrouvée en 2024

Le pré-compte administratif 2024 se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement : 43 077 185,43 €

Dépenses de fonctionnement : 38 663 008,38 €

(Besoin de financement : 1 781 252,73 €)

soit

UN RESULTAT POSITIF

de :

2 632 924,32 €

La confirmation d'un équilibre financier en 2025

Ce nouvel état financier permet de définir un budget 2025 ambitieux qui s'équilibrera à :

61 794 739 €

→ **41 997 996 €** en fonctionnement (**+6,76%** par rapport au BP 2024)

→ **19 796 743 €** en investissement : (**+106%** par rapport au BP 2024)

Détails en annexe n° 1

La confirmation d'un équilibre financier en 2025

	Indicateurs financiers
	En 2025
Épargne brute (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Recettes des cessions)	13,37%
Épargne nette (Épargne brute - Remboursement annuel du capital)	10 148,00 €
Stock de dette au 31/12/N	42 264 036,33 €
Capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute)	11,39

Une **capacité d'épargne retrouvée**.

Depuis 2020, un **stock de dettes diminué** de plus de 12%
(voir détail en annexe n° 4)

Une capacité de désendettement qualifiée de « correcte ».

➔ Des marges de manœuvre retrouvées qui permettent de **doubler le niveau d'investissement par rapport à 2024**.

Une fiscalité locale réduite

Après le retour à une bonne santé financière, la Ville fait le choix de **redonner du pouvoir d'achat aux Étampois** en diminuant ses taux de fiscalité locale.

Ce choix fort, tout le monde ne l'a pas pris (en France, la hausse d'impôt est généralement préférée à la baisse des charges).

A compter de 2025, les mesures envisagées pour la taxe foncière sont :

❖ sur le bâti :

- une **diminution du taux** (soit environ - 150 000 €),
- une **exonération partielle** pour les logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique,

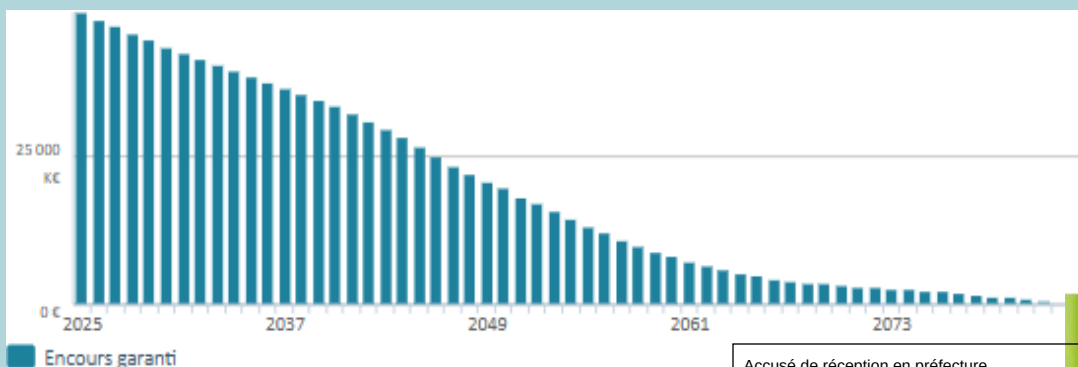
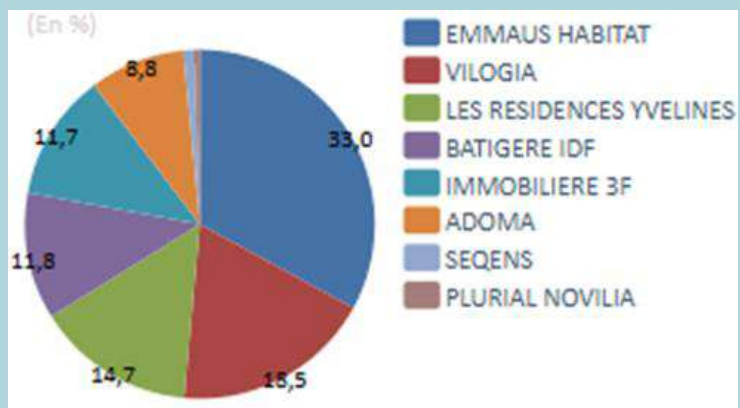
❖ sur le non-bâti : une **diminution du taux de 70% à 50%** (soit – 61 000 €) en soutien aux agriculteurs.

Pour information, les bases fiscales (fixées par l'État et indexées sur l'inflation) vont parallèlement augmenter de +1,7 % en 2025.

Les garanties d'emprunt

En se portant garant des prêts contractés par les bailleurs, la Ville reste un soutien majeur dans la construction de logements sociaux.

Bénéficiaire	Montant total de l'emprunt	Encours total au 31/12/2023	Encours total au 31/12/2024	Encours total au 31/12/2025
ADOMA	4 624 416,00	4 321 874,78	4 314 023,63	4 303 895,33
BATIGERE IDF	6 128 846,12	5 802 699,98	5 750 517,79	5 696 656,56
EMMAUS HABITAT	17 269 960,33	16 230 722,87	16 120 865,57	16 010 326,10
IMMOBILIERE 3F	6 863 788,38	2 289 863,54	5 741 552,31	5 549 247,30
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	10 492 477,23	7 573 213,02	7 178 495,41	6 761 681,85
PLURIAL NOVILIA	295 209,78	247 470,69	244 720,73	241 590,09
SEQENS	2 864 087,98	750 459,26	503 053,79	388 725,47
VILOGIA	11 057 803,53	9 195 585,35	9 033 503,32	8 860 503,32
TOTAL	59 596 589,35	46 411 889,49	48 886 732,55	47 812 626,02



Les dépenses de fonctionnement

Les fluides

Avec la signature du marché de fourniture d'électricité en 2024 la situation est devenue plus sereine.

Couplé aux investissements, ce poste de dépense est quasiment revenu au montant constaté avant la crise énergétique.

Cependant pour 2025, l'augmentation des taxes vient annihiler la baisse des tarifs obtenus avec l'adhésion au SMOYS (- 15% pour l'électricité).



**de consommation pour
l'éclairage public entre 2020 et 2024**

La masse salariale

Éléments détaillés ci-après + en annexe n° 5

La maîtrise de la masse salariale

Composition de la masse salariale	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	PRÉVISIONNEL 2025	Variation
Rémunération permanente	10 945 041 €	11 150 109 €	11 317 360 €	→ 1,5%
Régime indemnitaire	1 625 033 €	1 723 352 €	1 763 073 €	↑ 2,3%
Heures supplémentaires et heures complémentaires	431 372 €	397 089 €	387 000 €	↓ -2,5%
HS élections		55 583 €		↓ -100,0%
Autres éléments de rémunérations (prime annuelle, prime de fin de contrat, indemnités diverses, ...)	291 961 €	457 572 €	460 000 €	→ 0,5%
GIPA	11 227 €			
Prime pouvoir d'achat		138 051 €		↓ -100,0%
Charges	5 185 079 €	5 211 104 €	5 198 066 €	↓ -0,3%
TOTAL	18 489 713 €	19 132 860 €	19 125 500 €	

Impact financier des dernières réformes sur l'exercice 2024 →

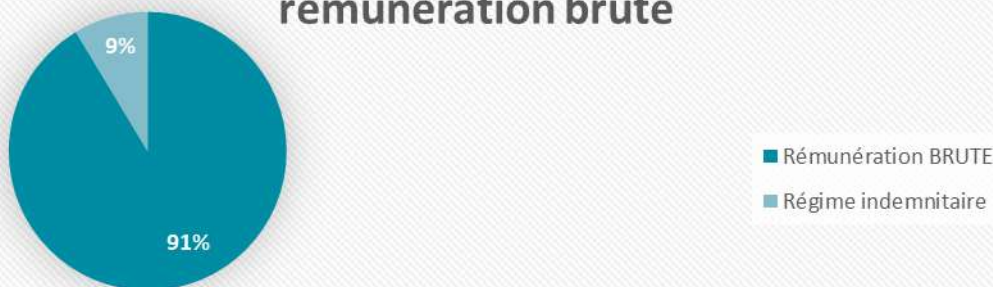
Date d'applicabilité	Impact financier 2024 Titulaires	Impact financier 2024 Contractuels	Textes réglementaires	Observations
janv-24	148 023,18 €	42 997,55 €	Décret n° 2023-519	+5 points d'indice
juil-23	157 317,69 €	2 738,49 €	Décret n° 2023-519	Refonte des bas de grilles indiciaires
juil-23	200 307,65 €	49 038,40 €	Décret n° 2023-519	Hausse de la valeur du point +1,5%
Total annuel	600 422,96 €			

Détail en annexe n° 3

Accusé de réception en préfecture
094-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les revalorisations du régime indemnitaire

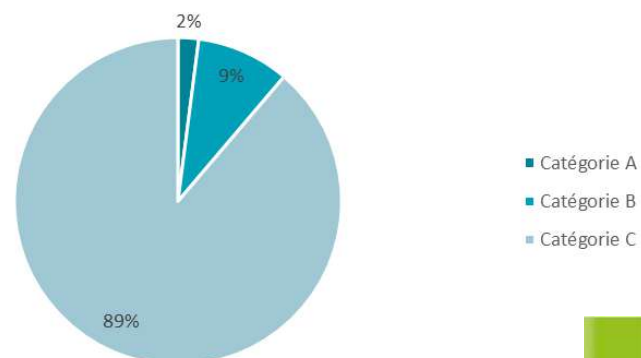
Part du régime indemnitaire sur la
rémunération brute



En 2024, le régime indemnitaire représente 9% de la rémunération brute. 98 revalorisations de régimes indemnitaires ont été accordés pour un montant mensuel brut moyen de 91 €.

Les agents de catégorie C ont le plus largement bénéficié de cette mesure avec 87 agents revalorisés (notamment les agents des offices de restauration au sein des écoles dans le cadre de la mise en place du marché avec le prestataire Elior).

Répartition des agents revalorisés par catégorie



Le développement de la formation continue

La collectivité permet toujours à ses agents de développer leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles.



408 agents ont été formés en 2024

soit un total de **1 1107,5 jours de formation**

71 sessions organisées en INTRA, et notamment :

Conduite de projet - management de proximité - rédaction et le contrôle des actes administratifs - formation des représentants du personnel - sensibilisation à la Laïcité - accueil physique - traitement des archives - langue des signes - ...

La ville a également financé 2 bilans de compétences et 13 formations à parcours individuels de perfectionnement dont 2 CPF et 11 Hors CPF.

Au-delà de la cotisation obligatoire du CNFPT (109 437 €), nous avons contribué à former nos agents pour un montant de 46 702,50 €.

La lutte contre la précarité

Depuis plusieurs années, la politique des Ressources Humaines de la ville inclut **la « dé-précarisation » des emplois** notamment à temps non complet.

Par délibération du 11 décembre 2024, 27 de ces postes ont été ouverts aux contrats sur le fondement de l'article 332-8-5 du CGFP permettant ainsi, d'envisager une future CDIisation à la vingtaine d'agents concernés.



Adhésion au CNAS Mutuelle et prévoyance

Suite à la dissolution du COS Escale au 31 décembre 2024, la collectivité a décidé d'adhérer au CNAS pour assurer l'action sociale au profit des agents communaux. Cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2025.



Depuis plusieurs années la collectivité prend en charge une partie du coût des mutuelles labélisées souscrites par les agents. Depuis le 1^{er} janvier 2025, cette participation est élargie aux contrats d'assurance risque prévoyance et maintien de salaire.

Conditions de travail



La politique des ressources humaines pour 2025 s'inscrit dans une logique de maintien de l'efficacité des services publics et d'amélioration continue des conditions de travail.

38 000 € sont identifiés pour répondre aux exigences de qualité de service public tout en assurant un environnement de travail favorable au bien-être des agents.

Les recettes de fonctionnement

Les tarifs

La Ville a toujours fait le choix de faire passer l'humain avant la finance.
En conséquence, **aucune augmentation des tarifs** sur les activités proposées par la Ville n'est envisagé en 2025.

Les dotations de l'État

Le montant des dotations sera déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1er janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

Ces dotations ne s'actualisent toujours pas avec l'inflation : les collectivités locales doivent compenser par des économies, ou des augmentations de fiscalité, de tarif.

Si la Ville a du insister pour le versement du « filet de sécurité 2024 » (966 042 €), elle sera tout aussi vigilante en 2025 pour **bénéficier au maximum des dotations dues**.

Les projets d'actualité

SÉCURITÉ

SOLIDARITÉ

**SCOLAIRE /
ENFANCE**

**PATRIMOINE /
ENVIRONNEMENT**

2025

SANTÉ

AGRICULTURE

**ASSOCIATIF /
SPORT**

**RENOUVELLEMENT
URBAIN**

Amélioration des services à la population



Dans un contexte d'évolution des besoins et des attentes des citoyens, l'amélioration continue des services à la population est un axe stratégique essentiel. Investir est nécessaire pour offrir des services publics modernisés, accessibles et adaptés aux besoins de nos concitoyens.

SECURITÉ

- Confirmer les « bons chiffres » 2024

Depuis quelques mois, les rapports transmis par le ministère de l'intérieur affichent une amélioration de la sécurité.

- Moderniser et développer les outils de vidéoprotection

En complément des 111 caméras existantes, une dizaine de nouveaux appareils numériques de dernière technologie seront installés afin de veiller à la tranquillité urbaine.

200 000 €
(50 % de subvention demandées)



SECURITÉ

- **Accompagner les pompiers étampois**

Devant les difficultés financières du Département, la Ville contribue à hauteur de 1,50 € par habitant, bien au-delà des 0,07 € obligatoires.

37 829 €

- **Sécuriser le réseau informatique interne**

Afin d'anticiper tout risque de cyber-attaque, la stratégie de défense du réseau est réinterrogée. Le parc et le réseau informatique sont modernisés.

32 000 €

La téléphonie est également renouvelée : opérateur et mobiles (passage en IP via internet et smartphone).

10 000 € (fixes et mobiles)



FUNERAIRE

- Construire un crématorium sur Etampes

L'arrivée d'un crématorium est actée : le délégataire sera chargé de concevoir, construire et gérer l'équipement sur le secteur Nord Bois Bourdon (réalisation 2026)

Choix du délégataire en cours

- Gérer les cimetières

Entre exhumations et acquisition d'un columbarium, les cimetières retrouvent des disponibilités.

L'acquisition d'un logiciel permettra également d'améliorer le suivi des concessions.

17 500 €



Localisation du futur crématorium (Nord Bois Bourdon)



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

SCOLAIRE

- Agrandir l'école André Buvat

Afin de répondre aux besoins de scolarisation sur le quartier Saint-Martin, les travaux se poursuivent pour une ouverture à la rentrée 2025.



1 266 120 € en 2025 (70 % de subvention)



- Sécuriser les écoles

L'installation de boîtiers anti-intrusion, dans les 20 écoles, reliés directement à la police municipale a pour but de prévenir et de réagir rapidement en cas d'intrusion ou de menace, garantissant ainsi un environnement plus sécurisé.



25 000 € (56 % de subvention)



SCOLAIRE

- **Renouveler le matériel scolaire**

Initiative essentielle pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, il s'agit de remplacer le mobilier vieillissant et fournir des équipements modernes et adaptés aux besoins des élèves et des enseignants.



97 000 € (17 % de subvention)

- **Etudier les effectifs scolaires pour mieux anticiper**

Le parc de logement augmente, la population évolue : entre ajustement de la carte scolaire, extension et ou création d'école, une étude des effectifs permettra de faire les bons choix.



Chiffrage en cours



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de transmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

SPORT

- Améliorer les équipements existants :
 - Vestiaires du stade Minier
500 000 € (subvention en cours)
 - Couverture des terrains de tennis
343 000 € (60 % de subvention + 20 % en attente)
 - Réfection de la piste d'athlétisme sur Laloyeau (2026)

Chiffrage en cours

- Développer de nouveaux espaces de jeux :
 - Terrain de basket et handball
150 000 € (23 % de subvention + 46 % en attente)



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

ACTIONS SOCIALES

- **Accompagner le CCAS :
un soutien supplémentaire de 50 000 €**

Dans un contexte économique et social toujours sensible, Étampes réaffirme sa volonté d'être un véritable bouclier social.

Le CCAS assume pleinement sa responsabilité en répondant aux problématiques de lutte contre les inégalités (en apportant chaque jour son soutien aux personnes en difficulté), notamment en matière de santé (en attirant de nouveaux professionnels, tout en favorisant une approche préventive et pluridisciplinaire).

La lutte contre l'isolement est également une priorité en offrant un accompagnement renforcé aux aînés, notamment à travers l'aide à domicile, la livraison de repas et le transport « Citadine ».



ACTIONS SOCIALES

- **Accompagner le CCAS :
un soutien supplémentaire de 50 000 €**

Le lien social passe aussi par les structures d'accueil des personnes âgées :

- la résidence autonomie Clairefontaine qui témoigne de la volonté d'offrir un meilleur confort à nos aînés, tout en maîtrisant leur budget, grâce à des économies d'énergie.
- le temps des loisirs qui est un lieu d'échange, de convivialité et avec ses nombreuses activités proposées.



SANTE



- **Maintenir une médecine généraliste sur Guinette**

En partenariat avec les médecins généralistes du 66, rue Mermoz, la ville ambitionne la création d'une maison de santé. Cette opportunité permettra d'envisager en second lieu d'accueil pour le SSIAD.

596 000 €

- **Accompagner les porteurs de projets médicaux.**

Cliniciens, radiologues, dentistes, ophtalmologistes : la ville accompagne les spécialistes de santé souhaitant s'installer

A titre d'exemple, la galerie marchande accueillera un centre pluridisciplinaire de santé, avec une livraison courant 2026.



Veille foncière



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

PETITE ENFANCE

- Accompagner la CAESE dans la création d'une nouvelle crèche

Avec la création de nouveaux logements et l'arrivée d'une nouvelle population, les besoins en matière de petite enfance augmentent. La Ville met à disposition de la CAESE un terrain sur le secteur Nord Bois-Bourdon pour la construction d'une nouvelle crèche



157 500 €



Localisation du terrain pour la future crèche (Nord Bois Bourdon)



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

ASSOCIATIONS

- **Accompagner les associations**

Maintien des budgets relatifs aux subventions



- **Créer une salle polyvalente sur le site de l'ancien lycée Blériot**

L'ancienne cantine est destinée à devenir une salle d'accueil du public, et la salle à proximité de celle des Archers servira à un usage polyvalent, au bénéfice des associations et des Etampois

400 000 €



Accusé de réception en préfecture
091211102234-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Amélioration de la qualité du cadre de vie

« Rien ne reflète mieux l'âme des gens que le cadre dans lequel ils vivent. » – Alice Parizeau



VOIRIE

- Réaménager la rue Reverseleux
**3 861 945 € (37,5 % de subvention
+ 15,5 % en attente)**

- Etudier les futurs aménagements
(route de Chalo-Saint-Mars / rues
Brunard et Cyrille Brossard / chemin
du Télégraphe)

- Installer des bornes électriques sur
les places du port et du jeu de
paume

14 000 €

- Finaliser la modernisation de
l'éclairage public

**1 000 000 € (26 % de subvention +
40 % en attente)**



Accusé de réception en préfecture
091-219-25-25
Date de réception : 10/03/2025
Rue Reverseleux
Date de réception préfecture : 10/03/2025

PATRIMOINE

- Sécuriser la Tour de Guinette

369 907,64 € (70% de subvention
+ mécénat)



- Mettre en valeur Notre-Dame-du-Fort

201 969,81 €
(70% de subvention)



- Produire l'œuvre de James JOHN



5 000 €

- Restaurer la Pergola pour ses 100 ans

3 000 € pour l'étude



BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Entretenir le patrimoine bâti et poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments publics (ascenseur MSP, ...)

400 000 €

- Développer les énergies renouvelables

En équipant les toitures des bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques

Etude en cours

- Rénover la toiture du centre social Jean Carmet

La toiture terrasse de Jean Carmet nécessite une réfection complète en raison de l'usure due au temps et à l'exposition aux intempéries.

168 000 € (74 % de subvention en attente)



Accusé de réception en préfecture
091-2191021-38-2025-504-VI-DEL-2025-014-DL
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

URBANISME

Optimiser le foncier disponible de la ville :

- **Rue Saint-Jacques**

Vente à Uniti, en vue de la construction de 36 logements

542 000 €

- **Rue de l'Egalité**

Vente à Citylife en vue de la construction de 65 logements

970 000 €

- **Waldeck Rousseau**

Vente aux Résidences Yvelines Essonne dans le cadre de la recomposition de l'offre de logements sociaux

600 000 €

- **Gymnase du petit théâtre**

Réflexion en cours sur la nature du projet à développer

Négociation en cours



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

RENOUVELLEMENT URBAIN

- Réaménager le quartier de Guinette
1 120 914 €
- Accompagner la réhabilitation de la Croix de Vernailles, des Hauts Vallons
- Accompagner les propriétaires dans leur travaux



Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la collectivité réétudie les conditions de mise en œuvre d'une OPAH RU afin d'aider financièrement et techniquement les propriétaires sur le centre-ville.



Annexes ROB 2025

- Annexe n° 1 :** Présentation du BP 2025 par chapitre avec comparaison par rapport au BP et CA provisoire
- Annexe n° 2 :** Ration comptable de la collectivité
- Annexe n° 3 :** Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)
- Annexe n° 4 :** Stock de dettes
- Annexe n° 5 :** Ressources Humaines

Annexe n° 1

Présentation du BP 2025 par chapitre avec comparaison par rapport au BP et CA provisoire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol BP 2025/2024	Evol BP/CA 2025/2024
011 - Charges à caractère général	10 860 367,20 €	10 585 864,28 €	10 658 402,79 €	-1,86%	0,69%
012 - Charges de personnel	19 653 300,85 €	19 456 203,82 €	19 555 419,18 €	-0,50%	0,51%
014 - Atténuation de produits	595 794,00 €	585 949,00 €	281 470,00 €	-52,76%	-51,96%
65 - Autres charges de gestion courante	3 173 461,74 €	3 158 901,11 €	3 139 998,03 €	-1,05%	-0,60%
Total des dépenses de gestion courante	34 282 923,79 €	33 786 918,21 €	33 635 290,00 €	-1,89%	-0,45%
66 - Charges financières	1 380 400,00 €	1 349 114,54 €	1 455 000,00 €	5,40%	7,85%
67 - Charges exceptionnelles	39 370,00 €	33 211,09 €	20 000,00 €	-49,20%	-39,78%
68 - Dotation aux amortissements et provisions	145 000,00 €	143 348,55 €	5 000,00 €	0,00%	-96,51%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	35 847 693,79 €	35 312 592,39 €	35 115 290,00 €	-2,04%	-0,56%
023 - Virement à la section d'investissement	2 290 911,21 €	- €	4 162 706,32 €	100,00%	0,00%
042 - Opérations d'ordre	2 715 665,00 €	3 350 415,99 €	2 720 000,00 €	0,16%	-18,82%
Total des dépenses d'ordre	5 006 576,21 €	3 350 415,99 €	6 882 706,32 €	37,47%	105,43%
Total des dépenses de fonctionnement	40 854 270,00 €	38 663 008,38 €	41 997 996,32 €	2,88%	8,65%

Approuvé et réception en préfecture
094-219102233-20250306-V1-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol BP 2025/2024	Evol BP/CA 2025/2024
013 - Atténuation de charges	150 000,00 €	210 975,35 €	150 000,00 €	0,00%	-28,90%
70 - Produits des services	2 030 216,23 €	2 070 743,85 €	2 234 515,00 €	10,06%	7,91%
73 - Impôts et taxes	27 070 351,00 €	26 860 406,94 €	26 925 005,00 €	-0,54%	0,24%
731 - Fiscalité locales	1 299 370,00 €	1 396 352,70 €	1 587 854,00 €	22,20%	13,71%
74 - Dotations et participations	7 865 758,00 €	8 225 542,67 €	7 252 384,00 €	-7,80%	-11,83%
75 - Autres produits de gestion courante	1 318 827,00 €	2 254 018,70 €	675 660,00 €	-48,77%	-70,02%
Total des recettes de gestion courante	39 734 522,23 €	41 018 040,21 €	38 825 418,00 €	-2,29%	-5,35%
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	0,00%	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	- €	942 920,74 €	- €	100,00%	-100,00%
78 - Reprise de provision	- €	- €	- €	100,00%	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	39 734 522,23 €	41 960 960,95 €	38 825 418,00 €	-2,29%	-7,47%
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	534 382,00 €	530 858,71 €	539 654,00 €	0,99%	1,66%
043 - Opération d'ordre intérieur de la section	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des recettes d'ordre	534 382,00 €	530 858,71 €	539 654,00 €	0,99%	1,66%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	585 365,77 €	585 365,77 €	2 632 924,32 €	349,79%	349,79%
Total des recettes de fonctionnement	40 854 270,00 €	43 077 185,43 €	41 997 996,32 €	2,80%	-2,51%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts 2024	CA2024	Restes à réaliser 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR 2024	Evol BP 2025/2024	Evol BP/CA 2025/2024
20 -Immobilisations incorporelles	1 495 265,70 €	552 810,41 €	750 652,32 €	436 429,34 €	1 187 081,66 €	-20,61%	114,74%
204 - Subvention d'équipement	14 500,00 €	- €	14 500,65 €	- €	14 500,65 €	0,00%	100,00%
21 - Immobilisation corporelles	2 802 133,27 €	1 803 331,01 €	677 302,75 €	2 441 725,83 €	3 119 028,58 €	11,31%	72,96%
23 - Immobilisations en cours	4 290 264,07 €	2 366 548,85 €	1 682 398,59 €	6 388 664,15 €	8 071 062,74 €	88,13%	241,05%
Total des dépenses d'équipement	8 602 163,04 €	4 722 690,27 €	3 124 854,31 €	9 266 819,32 €	12 391 673,63 €	44,05%	162,39%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 080 670,00 €	1 080 668,27 €	- €	- €	- €	-100,00%	100,00%
13 - Subvention d'Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	100,00%	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 539 780,00 €	3 537 916,29 €	- €	3 699 980,00 €	3 699 980,00 €	4,53%	4,58%
Total des dépenses financières	4 620 450,00 €	4 618 584,56 €	- €	3 699 980,00 €	3 699 980,00 €	-19,92%	-19,89%
45.. - Opérations pour compte de tiers	70 834,50 €	- €	- €	674 119,50 €	674 119,50 €	0,00%	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	13 293 447,54 €	9 341 274,83 €	3 124 854,31 €	13 640 918,82 €	16 765 773,13 €	26,12%	79,48%
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	534 382,00 €	530 858,71 €	- €	553 849,00 €	553 849,00 €	3,64%	4,33%
041 - Opération patrimoniales	1 150 000,00 €	889 744,59 €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	-56,52%	-43,80%
Total des dépenses d'ordre	1 684 382,00 €	1 420 603,30 €	- €	1 053 849,00 €	1 053 849,00 €	-37,43%	-25,82%
001 - Déficit reporté	- €	- €	- €	1 977 121,22 €	1 977 121,22 €	0,00%	0,00%
Total des dépenses d'investissement	14 977 829,54 €	10 761 878,13 €	3 124 854,31 €	16 671 889,04 €	19 796 743,35 €	32,17%	83,95%

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts 2024	CA2024	Restes à réaliser 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR 2024	Evol BP 2025/2024	Evol BP/CA 2025/2024
13 - Subvention d'investissement	2 762 243,03 €	1 573 267,20 €	1 120 722,80 €	3 301 942,00 €	4 422 664,80 €	60,11%	181,11%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 280 670,00 €	3 141,84 €	2 200 000,00 €	1 400 000,00 €	3 600 000,00 €	57,85%	114482,54%
Total des recettes d'équipement	5 042 913,03 €	1 576 409,04 €	3 320 722,80 €	4 701 942,00 €	8 022 664,80 €	59,09%	408,92%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 676 341,00 €	1 930 022,52 €	- €	1 235 000,00 €	1 235 000,00 €	-26,33%	-36,01%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	76 155,26 €	76 155,26 €	- €	1 781 252,73 €	1 781 252,73 €	2238,98%	2238,98%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	799,32 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%	150,21%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	915 800,00 €	- €	- €	699 000,00 €	699 000,00 €	-23,67%	0,00%
Total des recettes financières	2 668 296,26 €	2 006 977,10 €	- €	3 717 252,73 €	3 717 252,73 €	39,31%	85,22%
45.. - Opérations pour compte de tiers	70 834,50 €	- €	- €	674 119,50 €	674 119,50 €	0,00%	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement	7 782 043,79 €	3 583 386,14 €	3 320 722,80 €	9 093 314,23 €	12 414 037,03 €	59,52%	246,43%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 290 911,21 €	- €	- €	4 162 706,32 €	4 162 706,32 €	81,71%	100,00%
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 715 665,00 €	3 350 415,99 €	- €	2 720 000,00 €	2 720 000,00 €	0,16%	-18,82%
041 - Opération patrimoniales	1 150 000,00 €	889 744,59 €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	-56,52%	-43,80%
Total des recettes d'ordre	6 156 576,21 €	4 240 160,58 €	- €	7 382 706,32 €	7 382 706,32 €	19,92%	74,11%
001 - Résultat de d'investissement reporté	1 039 210,19 €	1 039 210,19 €	- €	- €	- €	-100,00%	-100,00%
Total des recettes d'investissement	14 977 830,19 €	8 862 756,91 €	3 320 722,80 €	16 476 020,55 €	19 796 743,35 €	32,17%	123,37%

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Annexe n° 2

Ratio comptable de la collectivité

Information	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
1 * Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 374,77 €	1391,78	1 338,09 €	1 391,09 €	1 321,53 €	1 310,71 €
2 Produit des impositions directes / population	768,73 €	736,17	755,90 €	776,44 €	797,17 €	797,50 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 455,34 €	1670,76	1 431,68 €	1 550,56 €	1 570,34 €	1 449,20 €
4 Dépenses d'équipement brut / population	142,60 €	260,55	282,75 €	321,61 €	176,74 €	462,53 €
5 Encours de dette / population (capital restant dû)	2 039,92 €	1889,70	1 765,06 €	1 849,55 €	1 717,78 €	1 581,24 €
6 DGF / population (état DGFip)	131,14 €	127,19	126,47 €	126,02 €	125,71 €	125,38 €
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,15%	52,71%	55,86%	51,19%	55,10%	55,69%
8 Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital / recettes réelles de fonctionnement.	103,87%	97,28%	103,13%	98,48%	92,59%	99,97%
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,80%	15,59%	19,75%	20,74%	11,25%	31,92%
10 * Encours de la dette / recettes de fonctionnement.	140,17%	113,10%	123,29%	119,28%	109,39%	109,11%

Annexe n° 3

Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP / CP)

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION		TOTAL AUTORISATIONS PROGRAMMES	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS source AP/CP 2024	Réalisé 2024	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS	REPORT 2024	BP 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CRÉDITS DE PAIEMENT FUTURS
PRIR QUARTIER GUINETTE (ANRU2)	DEPENSES TTC								
	DEPENSES TTC	10 409 081,20 €	472 189,00 €	555 038,72 €	1 027 227,72 €	577 856,92 €	1 120 914,00 €	1 698 770,92 €	7 683 082,56 €
	RESSOURCES TTC								
	SUBVENTION CDC	100 000,00 €	23 612,50 €	32 956,68 €	56 569,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 430,82 €
	SUBVENTION ANAH	19 713,00 €	16 300,00 €	0,00 €	16 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 413,00 €
	SUBVENTION ANRU	419 750,00 €	133 492,50 €	20 125,00 €	153 617,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	266 132,50 €
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	9 889 331,20 €	298 784,00 €	501 957,04 €	800 741,04 €	577 856,92 €	1 120 914,00 €	1 698 770,92 €	7 389 819,24 €
	TOTAL TTC	10 409 081,20 €	472 189,00 €	555 038,72 €	1 027 227,72 €	577 856,92 €	1 120 914,00 €	1 698 770,92 €	7 683 082,56 €
DEMOLITION, RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE L'ECOLE ANDRE BUVAT	DEPENSES TTC								
	DEPENSES TTC	1 955 119,09 €	15 300,00 €	235 464,01 €	250 764,01 €	561 735,08 €	1 142 620,00 €	1 704 355,08 €	0,00 €
	RESSOURCES TTC								
	SUBVENTION ÉTAT (DSIL 2024)	533 958,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	533 958,00 €	533 958,00 €	0,00 €
	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	349 967,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	349 967,00 €	349 967,00 €	0,00 €
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	1 955 119,09 €	15 300,00 €	235 464,01 €	250 764,01 €	561 735,08 €	258 695,00 €	820 430,08 €	0,00 €
	TOTAL TTC	1 955 119,09 €	15 300,00 €	235 464,01 €	250 764,01 €	561 735,08 €	1 142 620,00 €	1 704 355,08 €	0,00 €
BLERiot R+2	DEPENSES TTC								
	DEPENSES TTC	4 682 460,51 €	4 682 460,51 €	0,00 €	4 682 460,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESSOURCES TTC								
	SUBVENTION ÉTAT (DSIL 2021)	200 000,00 €	160 000,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	920 000,00 €	920 000,00 €	0,00 €	920 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	3 262 460,51 €	3 302 460,51 €	-40 000,00 €	3 262 460,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL TTC	4 682 460,51 €	4 682 460,51 €	0,00 €	4 682 460,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de dépôt : 06/03/2025
Date de réception : 10/03/2025

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION		TOTAL AUTORISATIONS PROGRAMMES	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS source AP/CP 2024	Réalisé 2024	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS	REPORT 2024	BP 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CRÉDITS DE PAIEMENT FUTURS
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	DEPENSES TTC								
	DEPENSES TTC	6 110 869,55 €	2 163 437,13 €	752 450,53 €	2 915 887,66 €	250 950,84 €	600 000,00 €	850 950,84 €	2 344 031,05 €
	RESSOURCES TTC								
	SUBVENTION ÉTAT (DSIL 2021)	558 536,92 €	468 948,92 €	89 588,00 €	558 536,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	FONDS VERTS (2023)	229 425,00 €	0,00 €	83 057,00 €	83 057,00 €	146 368,00 €	0,00 €	146 368,00 €	0,00 €
	FONDS VERTS (2024)	125 425,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 425,00 €	125 425,00 €	0,00 €
	SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL	700 000,00 €	569 065,54 €	130 934,46 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	137 173,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 173,00 €	137 173,00 €	0,00 €
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	4 622 907,63 €	1 125 422,67 €	448 871,07 €	1 574 293,74 €	104 582,84 €	474 575,00 €	579 157,84 €	2 344 031,05 €
	TOTAL TTC	6 110 869,55 €	2 163 437,13 €	752 450,53 €	2 915 887,66 €	250 950,84 €	600 000,00 €	850 950,84 €	2 344 031,05 €
REAMENAGEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE REVERSELEUX	DEPENSES TTC								
	DEPENSES TTC	3 721 942,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 737 420,00 €	1 737 420,00 €	1 984 522,74 €
	RESSOURCES TTC								
	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	1 447 850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 447 850,00 €	1 447 850,00 €	0,00 €
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	2 274 092,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	289 570,00 €	289 570,00 €	1 984 522,74 €
	TOTAL TTC	3 721 942,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 737 420,00 €	1 737 420,00 €	1 984 522,74 €
CITE ADMINISTRATIVE	DEPENSES TTC								
	DEPENSES TTC	1 350 000,00 €	883 288,01 €	7 183,92 €	890 471,93 €	23 038,80 €	0,00 €	23 038,80 €	436 489,27 €
	RESSOURCES TTC								
	PLAN DE RELANCE CAESE	330 044,00 €	330 044,00 €	0,00 €	330 044,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	1 019 956,00 €	553 244,01 €	7 183,92 €	560 427,93 €	23 038,80 €	0,00 €	23 038,80 €	436 489,27 €
	TOTAL TTC	1 350 000,00 €	883 288,01 €	7 183,92 €	890 471,93 €	23 038,80 €	0,00 €	23 038,80 €	436 489,27 €

Accusé de réception en préfecture
091-214910293-2025-0306-PPR-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date d'envoi en préfecture : 06/03/2025

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION		TOTAL AUTORISATIONS PROGRAMMES	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS source AP/CP 2024	Réalisé 2024	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS	REPORT 2024	BP 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CRÉDITS DE PAIEMENT FUTURS
Etude entrée Sud RN20	<u>DEPENSES TTC</u>								
	DEPENSES TTC	75 000,00 €	32 500,00 €	0,00 €	32 500,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €	42 500,00 €
	<u>RESSOURCES TTC</u>								
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	75 000,00 €	32 500,00 €	0,00 €	32 500,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €	42 500,00 €
	TOTAL TTC	75 000,00 €	32 500,00 €	0,00 €	32 500,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €	42 500,00 €
Acquisition du terrain du crématorium	<u>DEPENSES TTC</u>								
	DEPENSES TTC	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<u>RESSOURCES TTC</u>								
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL TTC	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition du terrain de la crèche	<u>DEPENSES TTC</u>								
	DEPENSES TTC	157 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	157 500,00 €	157 500,00 €	0,00 €
	<u>RESSOURCES TTC</u>								
	EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	157 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	157 500,00 €	157 500,00 €	0,00 €
	TOTAL TTC	157 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	157 500,00 €	157 500,00 €	0,00 €

Annexe n° 4

Stock de dettes

Année	Encours global au 01/01/N	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité
2025	42 363 016,33	3 697 971,36	1 425 950,58	0,00	5 123 921,94
2026	40 865 044,97	3 445 754,44	1 289 836,02	0,00	4 735 590,46
2027	37 419 290,53	3 490 021,76	1 180 229,38	0,00	4 670 251,14
2028	33 929 268,77	3 424 147,80	1 064 590,76	0,00	4 488 738,56
2029	30 505 120,97	3 046 225,49	953 092,67	0,00	3 999 318,16
2030	27 458 895,48	3 074 250,32	859 130,94	0,00	3 933 381,26
2031	24 384 645,16	2 914 238,25	765 880,56	0,00	3 680 118,81
2032	21 470 406,91	2 590 887,82	676 565,79	0,00	3 267 453,61
2033	18 879 519,09	2 402 047,06	595 970,98	0,00	2 998 018,04
2034	16 477 472,03	2 413 529,94	524 222,27	0,00	2 937 752,21
2035	14 063 942,09	2 155 568,85	454 416,62	0,00	2 609 985,47
2036	11 908 373,24	1 779 194,34	390 340,27	0,00	2 169 534,61
2037	10 129 178,90	1 323 577,67	340 510,23	0,00	1 664 087,90
2038	8 805 601,23	1 127 555,15	301 334,98	0,00	1 428 890,13
2039	7 678 046,08	1 131 504,77	263 757,56	0,00	1 395 262,33
2040	6 546 541,31	1 120 817,56	226 126,62	0,00	1 346 944,18
2041	5 425 723,75	1 133 005,50	188 089,32	0,00	1 321 094,82
2042	4 292 718,25	692 126,54	152 365,27	0,00	844 491,81
2043	3 600 591,71	493 541,55	130 052,00	0,00	623 593,55
2044	3 107 050,16	483 708,24	112 508,53	0,00	596 216,77
2045	2 623 341,92	439 876,61	95 085,80	0,00	534 962,41
2046	2 183 465,31	440 046,72	78 952,37	0,00	518 999,09
2047	1 743 418,59	400 218,59	63 002,06	0,00	463 220,65
2048	1 343 200,00	383 200,00	47 422,33	0,00	430 622,33
2049	960 000,00	308 000,00	33 345,73	0,00	341 345,73
2050	652 000,00	242 000,00	22 389,03	0,00	264 389,03
2051	410 000,00	220 000,00	14 587,13	0,00	234 587,13
2052	190 000,00	190 000,00	7 182,00	0,00	197 182,00
Total		44 563 016,33	12 256 937,80	0,00	56 819 954,13

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette est de 42 363 016,33 €.
La dette de la collectivité a diminué d'un peu plus de 8.6 millions d'euros depuis 2020.



Annexe n° 5

Ressources Humaines

Annexe au ROB 2025

2025

Annexe Ressources Humaines au
Rapport d'Orientations Budgétaires



2025

Annexe Ressources Humaines au Rapport d'Orientations Budgétaires



Direction des ressources Humaines

Mairie d'Étampes

03/07/2025
Accusé de réception en préfecture
PSA-219102253-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de réception : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Table des matières

I.	Cadre réglementaire.....	2
II.	Contexte général 2024 – 2025	2
III.	Les données relatives à la structure des effectifs	3
a.	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	3
b.	TURN-OVER SUR EMPLOIS PERMANENTS – RÉALISÉ 2023 /2024 ET PRÉVISIONS 2025.....	4
c.	RAPPORT EFFECTIF (EFF) / ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) SUR L'ANNÉE	6
d.	RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES	6
•	Par filière au 31/12/2024	6
•	Évolution.....	7
e.	PYRAMIDE DES ÂGES.....	7
f.	PROSPECTIVE SUR LES FUTURS DÉPARTS EN RETRAITE	8
IV.	Les données relatives aux dépenses de personnel	8
a.	RETOUR SUR L'UTILISATION DU BUDGET « PERSONNEL » EN 2024 ET COMPOSITION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 – CHAPITRE 012	9
b.	COMPOSITION DE LA MASSE SALARIALE.....	9
c.	IMPACT FINANCIER DES DERNIERES RÉFORMES SUR LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS TERRITORIAUX.....	10
•	Impact financier sur l'exercice 2024.....	10
d.	LES DONNÉES RELATIVES AU RÉGIME INDEMNITAIRE.....	10
e.	LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE.....	11
f.	L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES AMÉNAGEMENTS DE POSTES.....	12
•	Travail de mise à jour des documents uniques	12
•	Aménagements de postes	12
•	Un budget alloué à l'amélioration des conditions de travail	13
V.	Les données relatives au temps de travail	13
a.	RÉPARTITION DES TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET GENRE	13
b.	DONNÉES RELATIVES A L'ABSENTÉISME	14
c.	RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES 2023 / 2024	14
VI.	Conclusion	15

I. Cadre réglementaire

Conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015, au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, et à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientations Budgétaires présente, au titre du dernier exercice connu (2024), les informations relatives à la structure des effectifs de la collectivité, à ses dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail, mais aussi l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel il se rapporte (2025).

II. Contexte général 2024 – 2025

2024

Mise en place du marché avec Élior pour la restauration collective

Création d'une cuisine annexe pour les usagers du temps des loisirs

Refonte de l'organigramme fonctionnel autour de trois Pôles

Ouverture de contrats sur l'article 332-8-5 du CGFP afin de déprécier les emplois à temps non complet

2025

Élargissement du périmètre de production de la Cuisine Annexe pour la RPA

Adhésion au CNAS et renforcement de la politique d'action sociale au profit des agents.

Poursuite de la réorganisation des services sur le plan opérationnel et élaboration de l'organigramme général

Poursuite de la procédure de dépréciation des emplois à temps non complet

L'année 2024 a été marquée par la mise en place du marché avec Elior, prestataire qui produit et fournit les repas pour les 20 écoles de la Ville ainsi que pour la Résidence Clairefontaine, le restaurant communal ainsi que pour le service de port de repas à domicile. En parallèle, une cuisine annexe a été créée afin d'assurer un service de proximité pour les usagers du temps des Loisirs. Cette structure a vocation à étendre son périmètre d'intervention au cours de l'année 2025 afin de couvrir également les besoins des aînés résidents de Clairefontaine. L'autre fait marquant de cette année 2024, est la dissolution du COS Escal, et l'engagement pris par la ville de faire appel au CNAS pour assurer l'action sociale au profit des agents communaux. Cette décision qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 aura un impact significatif puisque le budget alloué jusqu'alors à cette dépense sera presque doublé.

Depuis plusieurs années, la politique des Ressources Humaines de la ville inclut la dépréciation des emplois notamment à temps non complet. Par délibération de décembre 2024, 27 de ces postes ont été ouverts aux contrats sur le fondement de l'article 332-8-5 du CGFP permettant ainsi, d'envisager une future cédésation à la vingtaine d'agents concernés. Enfin, l'Administration s'est réorganisée autour de trois pôles principaux que sont : les services supports, les services à la population et l'aménagement urbain.

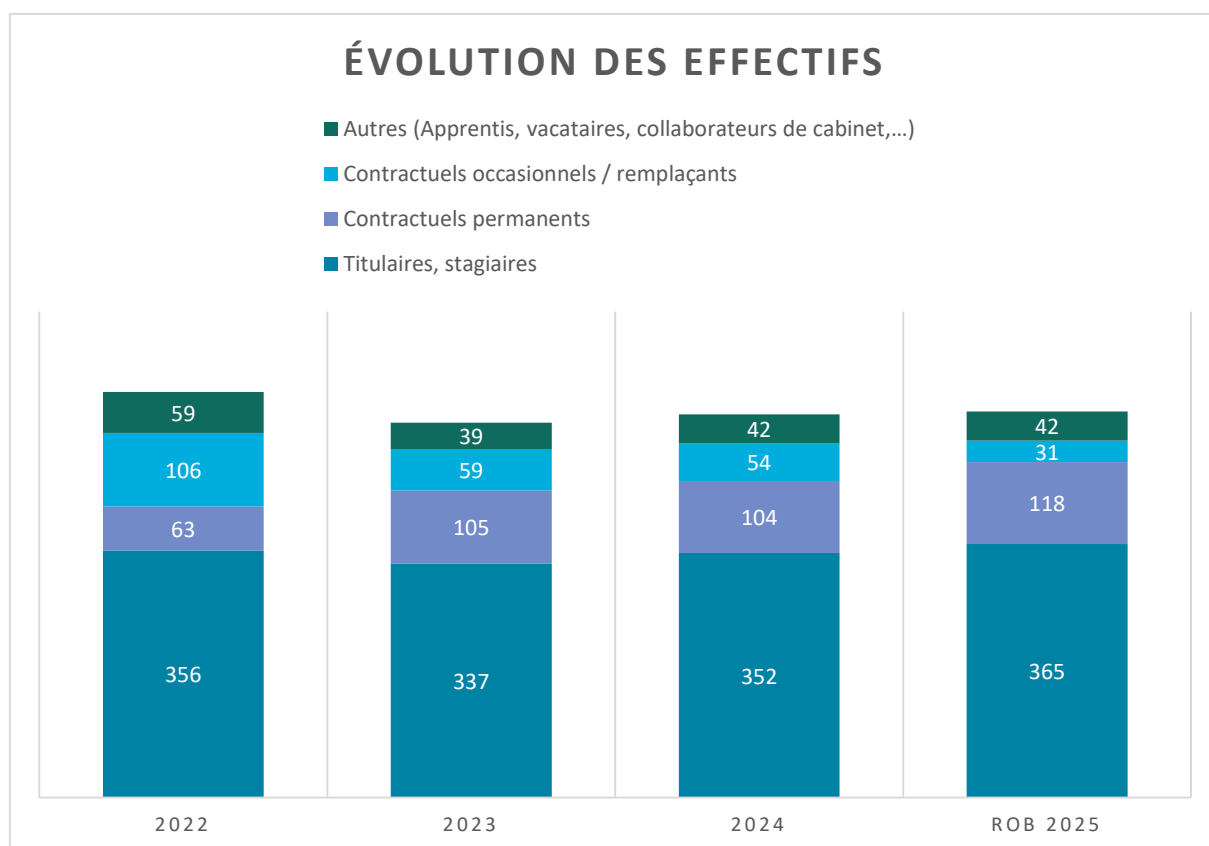
En 2025, un travail collaboratif entre les services, l'Administration et les ressources humaines de la Ville d'Étampes poursuivra cette réorganisation afin d'atteindre l'objectif d'une gestion efficace et durable des agents municipaux tout en respectant les orientations stratégiques municipales. La politique des ressources humaines repose ainsi sur plusieurs priorités : la déprécarisation des emplois, l'optimisation des effectifs en fonction des besoins et des enjeux locaux, le développement des compétences des agents et l'amélioration continue des conditions de travail avec une attention particulière portée sur l'inclusion et l'adaptation des postes.

III. Les données relatives à la structure des effectifs

Au 31 décembre 2024, la Mairie d'Étampes compte 543 agents (hors activités accessoires) répartis dans différents services. Par rapport à l'année précédente, nous observons une légère augmentation de 0.7 % des effectifs, principalement due à des recrutements au sein de nos structures de proximité, et de notre Police Municipale. Pour l'année à venir, nous prévoyons de recruter 24 agents permanents et anticipons 16 départs à la retraite.

A. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Format graphique :



Format tableau :

POSITIONS ADMINISTRATIVES	EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS AU 31/12/2023	EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS AU 31/12/2024	PREVISIONS ROB 2025
Titulaires, stagiaires	337	352	365
Contractuels permanents	105	104	118
Activités accessoires	9	9	9
Agents Horaires, Vacataires	25	30	30
Contractuels occasionnels	58	53	30
Contractuels remplaçants	1	1	1
Collaborateurs de cabinet	2	2	2
Apprentis	1	1	1
Contrats aidés, Adultes relais	2	0	0
TOTAL	540	552	556

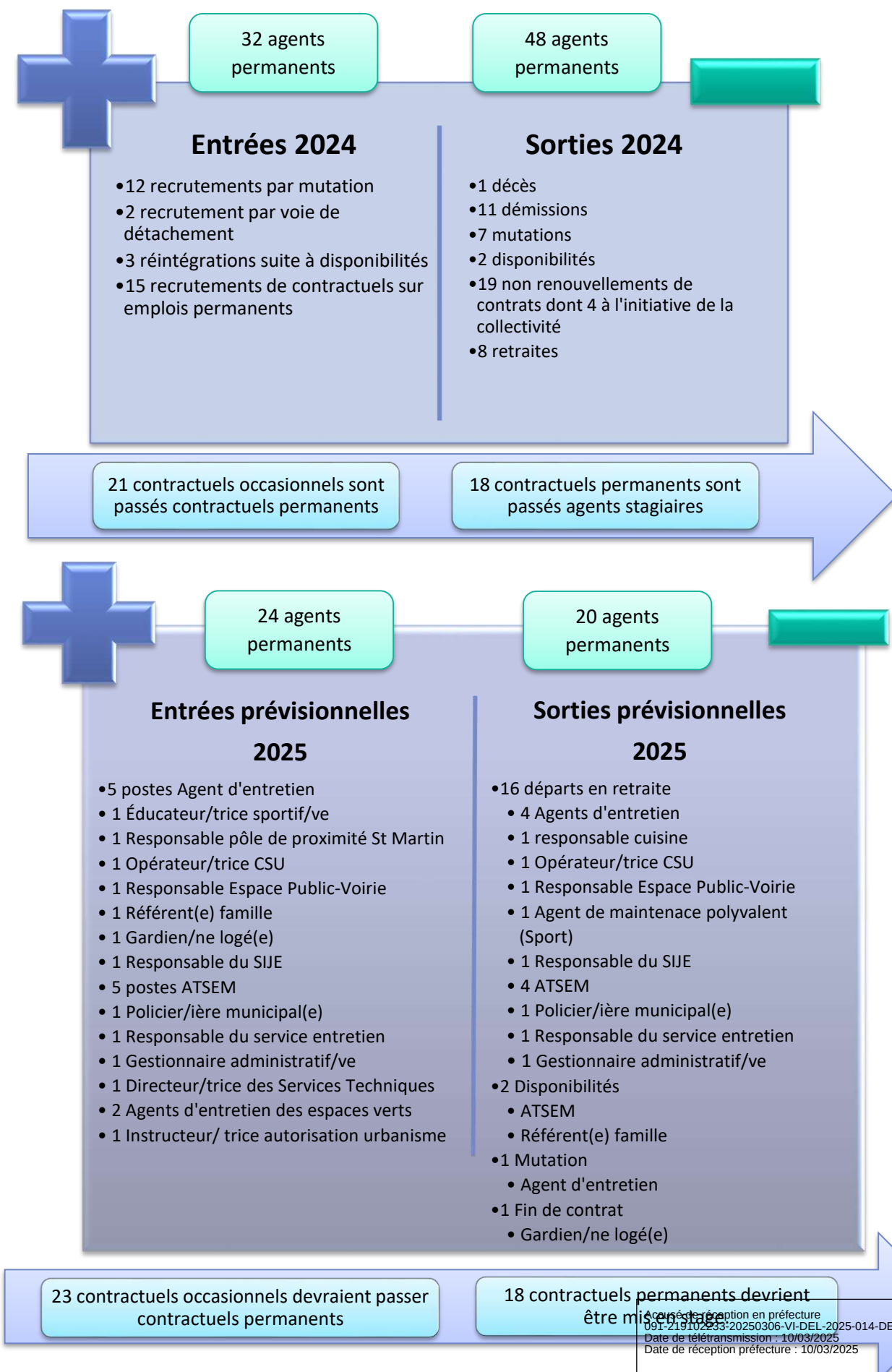
B. TURN-OVER SUR EMPLOIS PERMANENTS – RÉALISÉ 2023 /2024 ET PRÉVISIONS 2025

Format tableau :

	Prévisions 2023	Réalisées 2023	Prévisions 2024	Réalisées 2024	Prévisions 2025
Entrées de personnel permanents					
Recrutement d'agents titulaires	4	5	8	17	14
Recrutements d'agents contractuels sur emplois permanents	9	19	13	15	10
Recrutements apprentis			2	1	1
Détachement sur contrat				1	
Sorties de personnels permanents					
Départs titulaires	12	40	11	20	19
Départs contractuels permanents	7	10	5	28	1
Mouvements de personnel					
Mise en stage	10	16	10	18	18
Passage sur contrats permanents (vacances d'emploi et 332-8-2)	15	49	21	30	23
Turn-over agents contractuels occasionnels				+ 25	

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Format graphique :



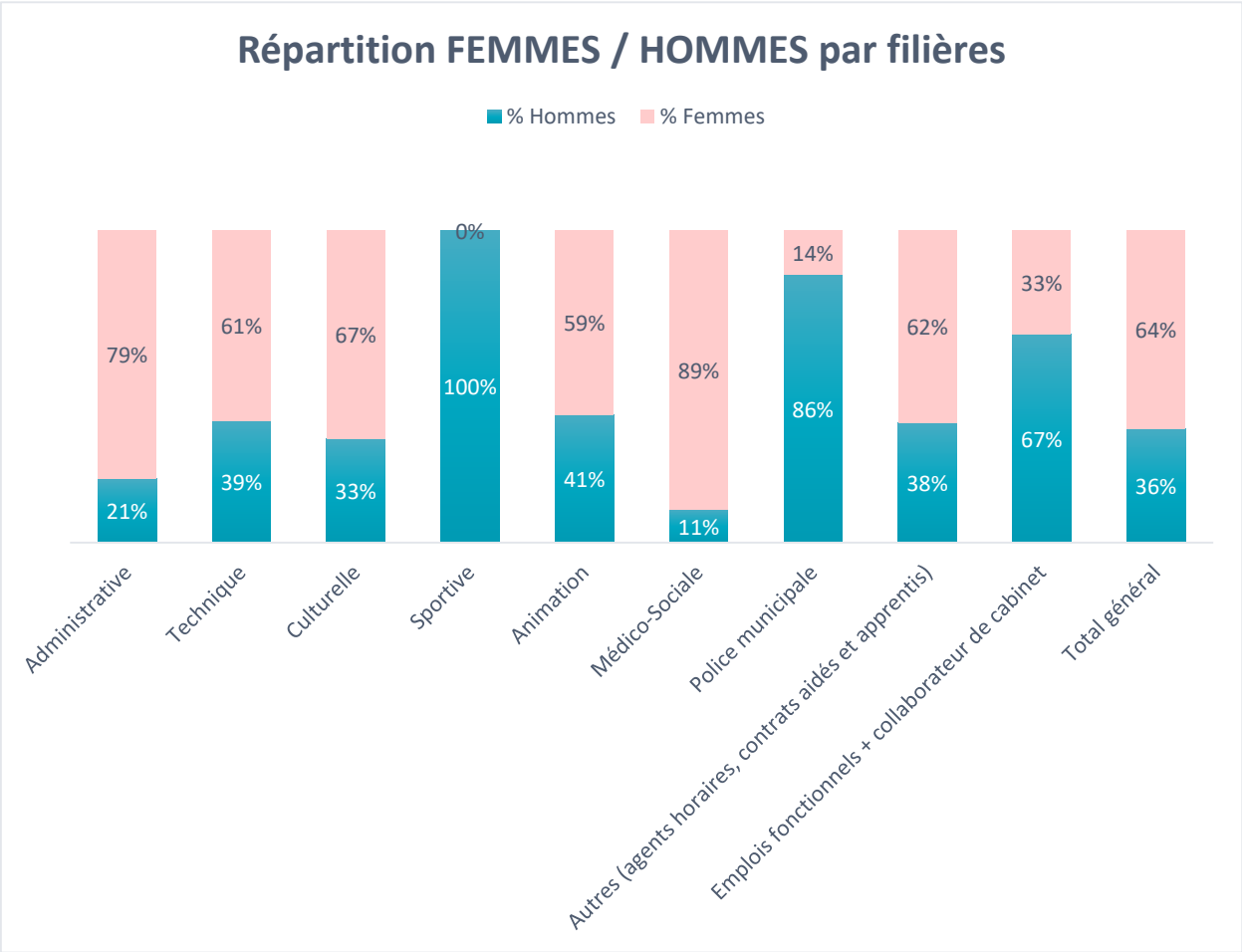
C. RAPPORT EFFECTIF (EFF) / ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) SUR L'ANNÉE

Format tableau :

Profils	Moyenne mensuelle 2023		Moyenne mensuelle 2024	
	ETP	EFF	ETP	EFF
Titulaires	346,42	356	341,53	353
Contractuels	110,81	192	111,40	191
Emplois aidés et apprentis	0,3	1	1,39	2
Vacataires	4,77	20	6,44	23
TOTAL	462,3	569	460,76	569

D. RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES

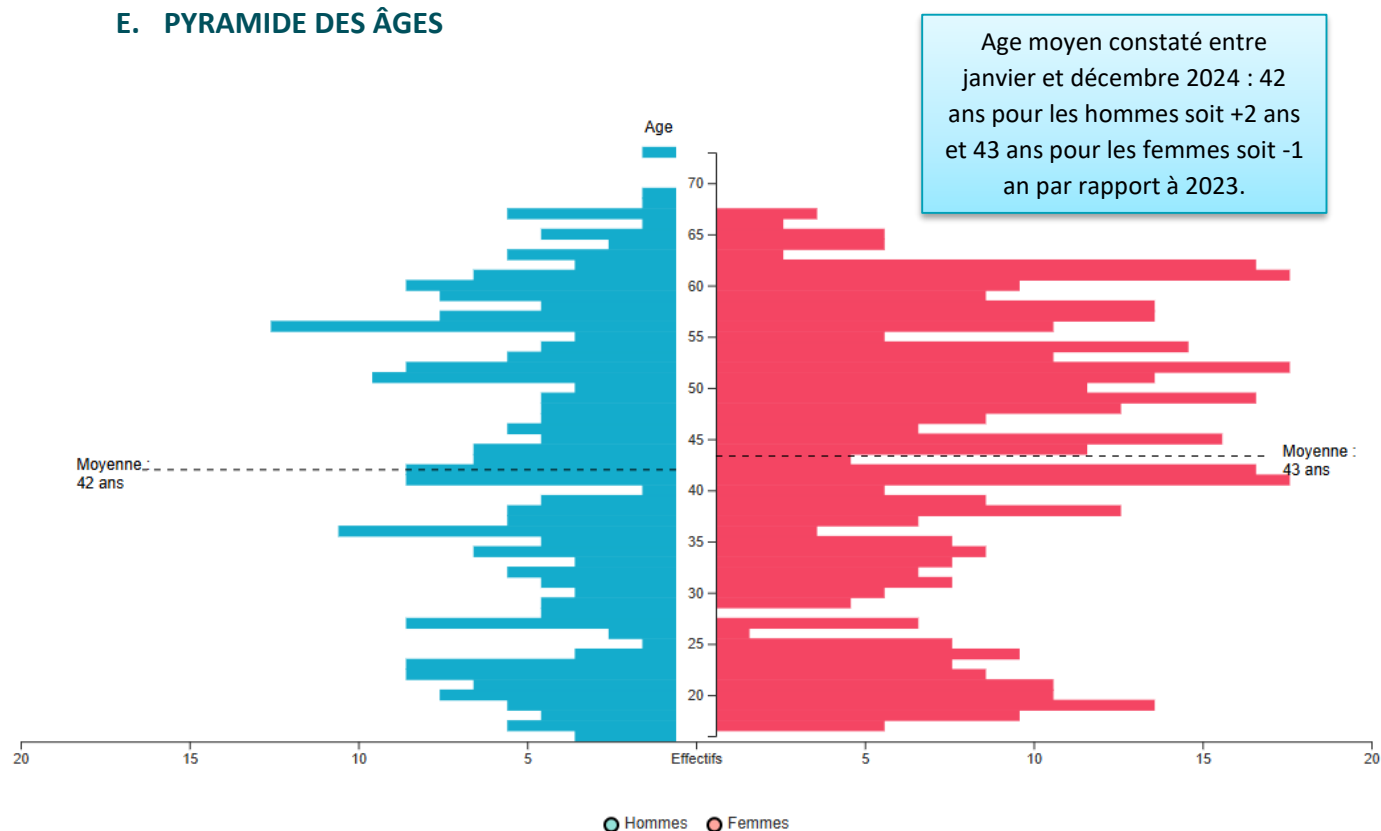
- Par filière au 31/12/2024



- Évolution

Filières	Femmes			Hommes		
	2023	2024	Évolution	2023	2024	Évolution
Administrative	77	81	5%	21	21	0%
Technique	172	179	4%	118	114	-3%
Culturelle	2	2	0%	1	1	0%
Sportive	0	0		3	3	0%
Animation	43	45	5%	31	31	0%
Médico-Sociale	16	17	6%	2	2	0%
Police municipale	2	2	0%	10	12	20%
Autres (agents horaires, contrats aidés et apprentis)	24	24	0%	15	15	0%
Emplois fonctionnels + collaborateur de cabinet	0	1		3	2	-33%
Total général	336	351	4%	204	201	-1%

E. PYRAMIDE DES ÂGES



Tranches d'âge	Féminin	Masculin	Total général		
			Nbre	2024%	Rappel 2023
- 30 ans	42	29	71	13%	13%
30 à 39 ans	65	46	111	20%	20%
40 à 49 ans	99	44	143	26%	27%
50 à 59 ans	105	55	160	29%	29%
60 ans et +	40	27	67	12%	11%
Total général	351	201	552	100%	100%

F. PROSPECTIVE SUR LES FUTURS DÉPARTS EN RETRAITE

Nombre d'agents ayant atteint 62 ans et +	Femmes	Hommes	Total
Au 31/12/2024	18	16	34
Agents supplémentaires courant 2025	13	4	17
Agents supplémentaires courant 2026	9	7	16
Agents supplémentaires courant 2027	8	6	14

Nombre de départs en retraite prévus en 2025 : 16

IV. Les données relatives aux dépenses de personnel

Le budget alloué aux ressources humaines pour 2025 s'élève à 19 555 419.18 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 109 000 euros par rapport au réalisé 2024. Cette enveloppe budgétaire sera répartie comme suit :

- Salaires chargés : 19 125 500 €
- Autres charges : 429 920 € dont 108 000 € consacrés à l'adhésion au C.N.A.S.

Le budget prévisionnel alloué aux salaires de la collectivité, bien qu'en baisse, permettra une augmentation des enveloppes portant sur la rémunération permanente et le régime indemnitaire des agents communaux.

En effet, le ministre de la Fonction Publique, Laurent Marcangeli ayant annoncé qu'en raison du contexte budgétaire, la valeur du point d'indice ne sera pas augmentée en 2025 et que ni la GIPA, ni la prime pouvoir d'achat ne seront versées, par ailleurs, aucune élection n'étant prévue, le chapitre 012 est allégé de plus de 200 000 € bruts chargés par rapport à l'exercice 2024. Pour autant plus de 50% de cette somme, sont réinjectés dans les prévisions budgétaires de 2025.

Enfin, la collectivité prévoit une enveloppe de 50 000 € pour le financement de formations qui ne sont pas dispensées par le C.N.F.P.T. ainsi qu'une enveloppe de 38 000 € pour l'amélioration des conditions de travail.

**A. RETOUR SUR L'UTILISATION DU BUDGET « PERSONNEL » EN 2024 ET COMPOSITION
DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 – CHAPITRE 012**

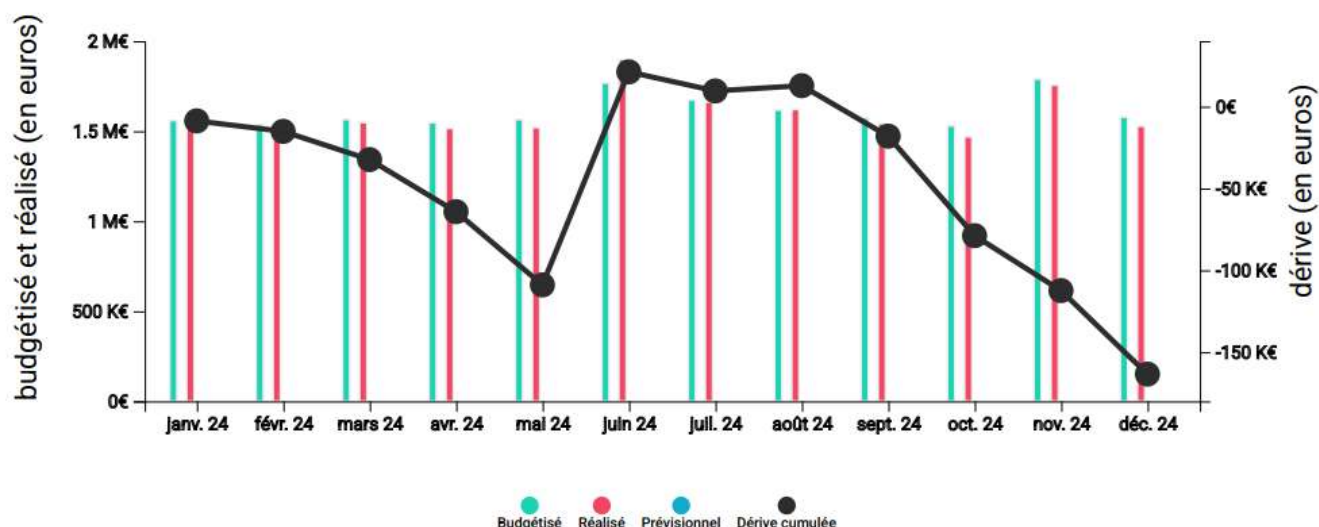
	2024			2025
	BUDGET VOTÉ	RÉALISÉ	DÉRIVE	BP
Paie	19 291 265,93 €	19 132 861,33 €	- 158 404,60 €	19 125 499,18 €
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (versement transport, F.N.A.L., C.N.F.P.T., C.I.G., ...)	398 529,04 €	402 879,47 €	4 350,43 €	402 724,45 €
6411 - Rémunération titulaires	10 735 716,43 €	10 466 890,31 €	- 268 826,12 €	10 462 862,75 €
6413 - Rémunération personnel non titulaire	2 936 089,43 €	3 164 905,42 €	228 815,99 €	3 163 687,59 €
6416 - Emplois aidés	3 575,94 €	- €	- 3 575,94 €	- €
6417 - Rémunération des apprentis	4 685,54 €	26 543,75 €	21 858,21 €	26 533,54 €
645 - Charges de sécurité sociale (U.R.S.S.A.F., caisses de retraite, apprentissage, ...)	4 969 057,58 €	4 808 224,45 €	- 160 833,13 €	4 806 374,29 €
647 - Autres charges sociales (allocations chômage, ...)	243 611,97 €	263 417,93 €	19 805,96 €	263 316,57 €
Autres charges	354 288,00 €	313 223,35 €	- 41 064,65 €	429 920,00 €
Médecine préventive / Analyses / Conseil médical	60 118,88 €	55 892,40 €	- 4 226,48 €	60 000,00 €
Assurance du personnel - SOFAXIS	190 000,00 €	176 351,46 €	- 13 648,54 €	190 000,00 €
FIPHFP (participation à l'emploi de personnes ayant un handicap)	25 000,00 €	- €	- 25 000,00 €	25 000,00 €
Cotisation CNAS				108 000,00 €
AUTRES (mise à disposition, ...)	79 169,12 €	80 979,49 €	1 810,37 €	46 920,00 €
TOTAUX	19 645 553,93 €	19 446 084,68 €	- 199 469,25 €	19 555 419,18 €

B. COMPOSITION DE LA MASSE SALARIALE

Composition de la masse salariale	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	RÉVISIONNEL 202	Variation
Rémunération permanente	10 945 041 €	11 150 109 €	11 317 360 € ➡	1,5%
Régime indemnitaire	1 625 033 €	1 723 352 €	1 763 073 € ⬆	2,3%
Heures supplémentaires et heures complémentaires	431 372 €	397 089 €	387 000 € ⬇	-2,5%
HS élections		55 583 €		⬇ -100,0%
Autres éléments de rémunérations (prime annuelle, prime de fin de contrat, indemnités diverses, ...)	291 961 €	457 572 €	460 000 € ➡	0,5%
GIPA	11 227 €			
Prime pouvoir d'achat		138 051 €		⬇ -100,0%
Charges	5 185 079 €	5 211 104 €	5 198 066 € ⬇	-0,3%
TOTAL	18 489 713 €	19 132 860 €	19 125 500 €	

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Suivi des consommations mensuelles 2024



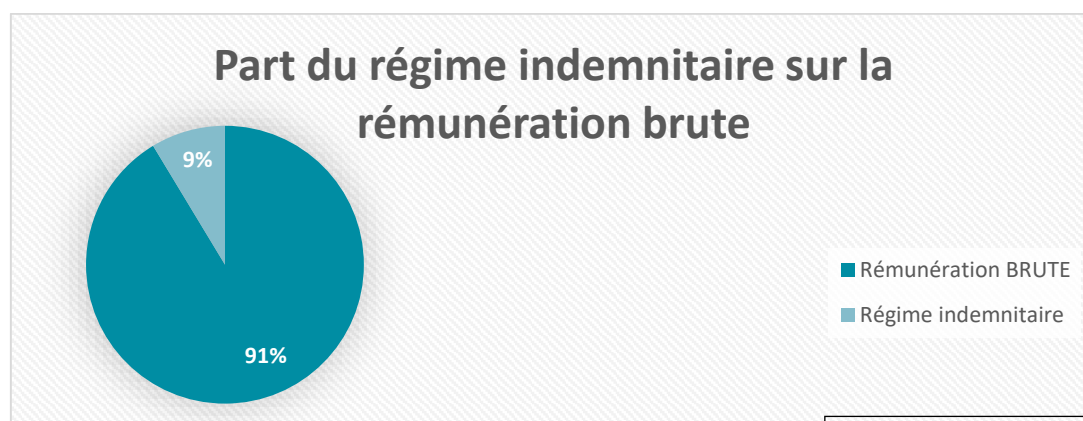
Type	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moyenne
Budget voté	1 557 781	1 534 114	1 564 008	1 546 129	1 563 377	1 765 590	1 671 995	1 616 097	1 571 285	1 527 654	1 787 906	1 576 896	19 282 833	1 606 903
Réalisé ou Prévisionnel	1 548 936	1 527 710	1 546 790	1 514 299	1 518 634	1 895 744	1 660 340	1 619 317	1 540 446	1 466 882	1 754 348	1 525 862	19 119 307	1 593 276
Dérive cumulée	-8 845	-15 250	-32 468	-64 298	-109 041	21 113	9 458	12 677	-18 162	-78 934	-112 492	-163 527	-163 527	-13 627

C. IMPACT FINANCIER DES DERNIERES RÉFORMES SUR LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS TERRITORIAUX

- Impact financier sur l'exercice 2024

Date d'applicabilité	Impact financier 2024 Titulaires	Impact financier 2024 Contractuels	Textes réglementaires	Observations
janv-24	148 023,18 €	42 997,55 €	Décret n° 2023-519	+5 points d'indice
juil-23	157 317,69 €	2 738,49 €	Décret n° 2023-519	Refonte des bas de grilles indiciaires
juil-23	200 307,65 €	49 038,40 €	Décret n° 2023-519	Hausse de la valeur du point +1,5%
Total annuel	600 422,96 €			

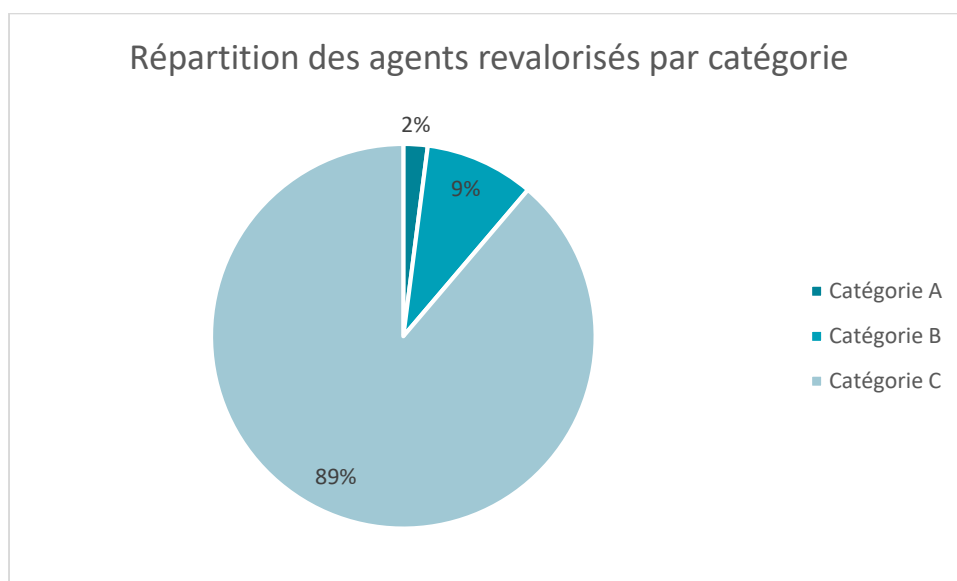
D. LES DONNÉES RELATIVES AU RÉGIME INDEMNITAIRE



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le régime indemnitaire représentait pour l'année 2024, 9% de la rémunération brute versée aux agents de la collectivité.

➡ 98 revalorisations de régimes indemnitaires, pour un montant mensuel brut moyen de 91€ ont été opérés sur l'exercice 2024.



Nous pouvons constater que la catégorie C a le plus largement bénéficié de cette mesure avec 87 agents revalorisés. Ceci s'explique notamment par une revalorisation globale des agents exerçant dans les offices de restauration au sein des écoles. La cotation de leur poste permettant la détermination du régime indemnitaire a été revue à la hausse suite à un accroissement de leurs sujétions particulières dû notamment, à la mise en place du marché avec le prestataire Elior.

E. LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

L'année 2024 a été marquée par une augmentation des besoins de formation, preuve que les agents souhaitent acquérir de nouvelles compétences.

En effet, 408 d'entre eux ont au moins participé à une formation en 2024 pour un total de 1107.5 jours de formation.

26 thématiques de formation ont été organisées en INTRA donnant lieu à 71 sessions et permettant ainsi aux agents de se former sur site, à ETAMPE. Parmi ces dernières nous comptons :

La conduite de projet, le management de proximité, formation CLAS, la Rédaction et le contrôle des actes administratifs, le Logiciel courrier KOLOK, La sensibilisation aux harcèlements scolaires, , Ciril Utilisateurs, Entraînement aux Tirs, Formation des représentants du personnel, Sensibilisation à la Laïcité, Extincteur, Gestes Qui Sauvent GQS, Habilitation électrique, Formation d'Intégration Catégorie C, Les fondamentaux de l'Hygiène et la méthode HACCP, Tirs supplémentaires, La sensibilisation aux gestes et postures, Les produits d'entretien, Acteurs PRAP, Le nettoyage des sols sportifs, Le nettoyage des locaux administratifs et restauration collective, Les outils informatiques, l'accueil physique, Le traitement des archives, Le budget d'une collectivité et d'un service, La langue des signes française.

La ville a également financé 2 Bilan de compétences et 13 formations à parcours individuels de perfectionnement dont 2 CPF et 11 Hors CPF.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Enfin, au-delà de la cotisation obligatoire du CNFPT qui s'élève à 109 437€, nous avons contribué à former nos agents au sein de différents organismes pour un montant de 46 702,50€.

F. L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES AMÉNAGEMENTS DE POSTES

Au-delà des formations Gestes et postures, acteurs PRAP, ... portant sur la prévention, la Direction des Ressources Humaines a, depuis 2023, pris des mesures significatives pour améliorer les conditions de travail et assurer la sécurité des agents communaux. Parmi ces initiatives, des actions de prévention ont été mises en place pour anticiper et réduire les risques professionnels.

• **Travail de mise à jour des documents uniques**

Les documents uniques (D.U.) d'une partie des services ont été mis à jour pour se conformer aux normes et pratiques en matière de sécurité et de santé au travail. Ces documents sont essentiels pour identifier les risques et mettre en œuvre des mesures préventives appropriées.

A ce jour les D.U. des services suivants sont actualisés :

1. Évènementiel et vie associative
2. Logistique et manutention
3. Entretien
4. Service Information Jeunesse Etampoise
5. Sports
6. Voirie / Espaces publics
7. Espaces verts
8. Serres
9. Voirie nettoyage et Astreinte alarme
10. Bâtiments et travaux neufs
11. Régie Bâtiments
12. Parc Auto

En 2025, les D.U. des services suivants seront actualisés en priorité :

1. Police Municipale
2. Affaires scolaires
3. Cohésion sociale
4. Divers services administratifs supports

• **Aménagements de postes**

En partenariat avec notre médecine du travail, CAP Emploi et le Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), des aménagements de postes ont été opérés sur les exercices 2023 et 2024. Cette collaboration a permis de créer des environnements de travail plus inclusifs et accessibles, soutenant ainsi l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou atteints d'une pathologie nécessitant une adaptation de leur poste dans le cadre d'une démarche de prévention.

En effet, des aménagements ont pu être opérés sans que le bénéficiaire ait la reconnaissance de travailleur handicapé.

2023

3 aménagements de postes

coût total de 8 207.40 €

2 dossiers sur 3 acceptés pour un co-financement FIPHFP

Montant total remboursement F.I.P.H.F.P. 5 533.44 €

Reste à charge collectivité : 2 673.96 €

2024

3 aménagements de postes

coût total de 7 696,73 €

1 dossiers acceptés pour un co-financement FIPHFP ET 2 dossiers en cours de traitement

Remboursement FI.P.H.F.P. sur dossier accepté : 2 456.64 €

Reste à charge temporaire de la collectivité : 5 240.09 €

- Un budget alloué à l'amélioration des conditions de travail

Par ailleurs, chaque année un budget est provisionné afin de permettre d'équiper les agents communaux de matériel plus ergonomique tel que des souris de PC, des supports d'écran, des fauteuils, ...

Ces efforts témoignent de l'engagement de la DRH à promouvoir un environnement de travail sûr, sain et inclusif pour tous les employés.

V. Les données relatives au temps de travail

A. RÉPARTITION DES TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET GENRE

	Catégorie	Femmes		Hommes		Total général	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Temps complet	Catégorie A	4	1%	3	1%	7	1%
	Catégorie B	15	4%	12	6%	27	5%
	Catégorie C	216	62%	143	71%	359	65%
	Collaborateur de cab., apprentis	1	0%	2	1%	3	1%
	TOTAL	236	67%	160	80%	396	72%
Temps partiel	Catégorie B	1	0%		0%	1	0%
	Catégorie C	16	5%		0%	16	3%
	TOTAL	17	5%	0	0%	17	3%
Temps non complet	Catégorie B	1	0%	1	0%	2	0%
	Catégorie C	73	21%	25	12%	98	18%
	TOTAL	74	21%	26	13%	100	18%
Sans temps de travail	Horaires	24	7%	15	7%	39	7%
TOTAL GÉNÉRAL		351	100%	201	100%	552	100%

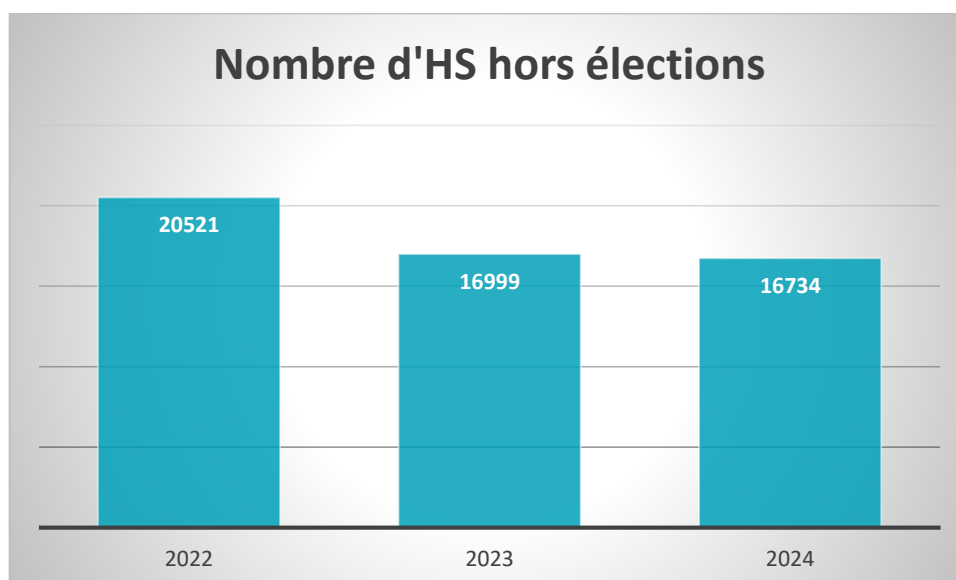
Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

B. DONNÉES RELATIVES A L'ABSENTÉISME

Absences	Nombre d'agents concernés		Nombre de jours d'absences	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Maladie ordinaire	77	176	2 146	7 341
Accident de travail	5	16	445	1 400
Accident de trajet	0	4	0	56
Congé de longue maladie	2	6	732	1 453
Congé de longue durée	1	2	366	555
Total	85 Hommes	202 Femmes	3 689 jours Soit 10 postes	10 835 jours Soit 29.6 postes

C. RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES 2023 / 2024

	2023		2024	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Heures supplémentaires	16 999	391 019,00 €	18 607	448 992 €
Décompte des HS pour élections			1 873	55 583,19 €
TOTAL HORS ÉLECTIONS	16 999	391 019,00 €	16 734	393 408,81 €



L'exercice 2024 a, une nouvelle fois, été marqué par une baisse des heures supplémentaires. Moins significative que précédemment mais cela est notamment dû à l'organisation du passage de la flamme olympique sur la Ville d'Étampes en juillet dernier, mobilisant ainsi un grand nombre d'agents communaux en dehors de leurs amplitudes habituelles de travail. Par ailleurs, le renforcement du plan Vigipirate à son niveau maximal suite aux attentats d'octobre 2023, a nécessité une sécurisation accrue des manifestations communales tout au long de l'année.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

VI. Conclusion

La politique des ressources humaines de la Mairie d'Étampes pour 2025 s'inscrit dans une logique de maintien de l'efficacité des services publics, d'amélioration continue des conditions de travail et de développement des compétences des agents. L'année 2025 sera marquée par une gestion rigoureuse des ressources humaines, afin de répondre aux exigences de qualité et de service public tout en assurant un environnement de travail favorable au bien-être des agents.